



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260413-015-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six et le treize-avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de son maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Membres du Conseil municipal	Nombre
En exercice	11
Présents	8
Absents excusés	3
Procurations	1

Présents : CARDI Angelica, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Emma, GRAZI François, GHIRLANDA Eric, LOGEREAU Pauline, LUCIANI Marie-Thérèse, VINCENTI Antoine

Absents : DAVID Emmanuel, LOGEREAU Pauline et POTENTINI Yves

Procurations : POTENTINI Yves à GRAZI François

Secrétaire de séance : CASATICI Pierre-François

Après signature de la feuille de présence et vérification que le quorum est atteint, la délibération suivante a été prise :

2. Désignation de nouveaux délégués de la commune devant siéger au Comité syndical du syndicat mixte du Grand Site de France de "Conca d'Oru - vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent »

EXPOSE DES MOTIFS :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260413-015-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Monsieur le maire expose à ses collègues qu'il vient d'être désigné « délégué titulaire » de la communauté de communes Nebbiu - Conca d'Oru au syndicat mixte du Grand Site de France « Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent » et qu'il souhaite que le Conseil municipal délibère afin d'acter sa démission de délégué titulaire de notre commune à ce même syndicat et de procéder à son remplacement.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5721-2,

VU la délibération du Conseil municipal N° 009-2026 en date du 2 avril 2026,

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions de l'article 6 des statuts du Syndicat mixte du Grand Site de France de « Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent », la Commune de Poggio d'Oletta est représentée par deux délégués dont un titulaire et un suppléant,

CONSIDERANT la démission de Monsieur le maire de son mandat de délégué titulaire de notre commune au syndicat mixte du Grand Site de France de « Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent »,

DECIDE de désigner, pour la durée de la mandature municipale qui vient de débiter comme nouveau délégué titulaire chargé de représenter la Commune de Poggio d'Oletta, Madame LUCIANI Marie-Thérèse, et comme nouveau délégué suppléant, Monsieur CASATICI Pierre-François,

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260413-015-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Résultat du vote :

VOTANTS	9
EXPRIMES	9
ABSTENTIONS	0
POUR	9
CONTRE	0

Le Maire



Le Secrétaire de séance